



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 04 AVRIL 2024**

2024/22

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mmes HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mme PANAFIEU Blandine - MM ALTIER Jonathan — REBUFFAT

**ABSENTS EXCUSES** : M. FABRE Alain - Mme FOURES Josiane - GIBOULET ARNAUD Sophie – MM AUBIN Dimitri - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

**PROCURATIONS** : M. FABRE à M. HIBSCHELE  
Mme FOURES à Mme HURLIN  
M. AUBIN à M. TIXADOR  
Mme GIBOULET ARNAUD à Mme DE CORO  
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 19 votants

**OBJET** : Budget primitif 2024

Le conseil municipal,  
VU le code général des collectivités territoriales  
VU l'instruction comptable M57  
VU la délibération n° 2023/20 portant affectation du résultat de l'année 2023,  
CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances du 15 mars 2024,  
CONSIDERANT le vote du budget par chapitre,  
Après en avoir délibéré

DECIDE par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mmes PANAFIEU)

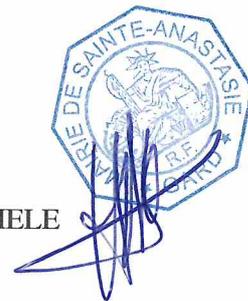
**Article 1** : D'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024, tel qu'arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement 2 025 420.07 €  
Section d'investissement : 1 937 756.71 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué  
Jean-Marc HIBSCHELE



*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*